

Tournefeuille le 4 août 2022

Madame, Monsieur,

Nous vous informons des modalités d'inscription à la garderie municipale pour l'année scolaire 2022-2023.

Ce service démarrera à compter du **mercredi 14 septembre 2022**.

**Les inscriptions seront ouvertes uniquement en ligne, via le portail familles, à compter du lundi 29 août 2022 à 13 heures.** A partir du lundi 5 septembre, les inscriptions pourront se faire également au Guichet familles aux jours et horaires d'ouverture.

Nous vous rappelons que la garderie municipale accueille, les mercredis scolaires au sein de chaque établissement, les enfants de maternelle et d'élémentaire dont les parents ne peuvent se rendre disponibles pour venir les chercher à la fin du temps scolaire. Ce service public facultatif s'adresse donc prioritairement aux enfants dont le ou les parents travaillent.

La garderie municipale fonctionne, de 11h30 à 12h30, sans repas, avec un départ autorisé à partir de 12h.

Des personnels municipaux qualifiés assurent l'encadrement des enfants. Les enfants de la maternelle et de l'élémentaire sont regroupés dans un même lieu au sein de l'école élémentaire du groupe scolaire concerné.

La capacité d'accueil a été fixée à 40 enfants par groupe scolaire (maternels et élémentaires confondus).

Le coût de ce mode de garde est forfaitaire, fixe pour l'année scolaire, les absences ne sont pas décomptées.

Pour l'année scolaire 2022-2023, **le tarif est inchangé soit 72 € par enfant**. La garderie est facturée, à terme échu, sur 11 mois maximum.

Vous trouverez, sur le portail familles ainsi que sur le site internet de la ville, la notice détaillant la procédure d'inscription à la garderie municipale ainsi que le règlement de fonctionnement de cet accueil. Ces éléments sont également disponibles en version papier au guichet unique (mairie annexe, 7 impasse Max Baylac), sur demande.

**Le Guichet Familles**